

## Règlement du jeu avec tirage au sort « Gagnez une cave à vin »

### Article 1 - ORGANISATION

La société ROGER ALBERT DISTRIBUTION, SAS au capital de 1 722 720 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Fort-de-France sous le numéro B 392 252 953 ; dont le siège social est situé à ZI Jambette, 97232 Lamentin ; organise du 1<sup>er</sup> au 30 septembre, un grand jeu avec tirage au sort. Ce jeu a lieu dans les 4 caves L'ILOT VINS : Ccial Marin Village, Ccial Carrefour Cluny à Schœlcher, Zone de Manhity et Jambette au Lamentin.

### Article 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au jeu est gratuite et réservée aux personnes physiques majeures, domiciliées en Martinique, et sans obligation d'achat dans l'une des 4 caves L'ILOT VINS, pendant la période du jeu. A l'exception des personnels et collaborateurs, permanents ou occasionnels de ROGER ALBERT DISTRIBUTION & L'ILOT VINS, de la société mère et de ses filiales, ainsi que des membres de leurs familles (ascendants, descendants et conjoints). Toute fraude sur ces points entraînera l'invalidation du bulletin de participation.

### Article 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au tirage au sort il suffit de remplir le bulletin de participation qui est remis lors du passage en caisse dans les 4 caves L'ILOT VINS, en y indiquant clairement vos nom, prénom, date de naissance, e-mail, numéro de portable et commune. Ces renseignements sont indispensables à la validité du bulletin de participation.

Le participant est informé et accepte que les informations saisies dans le bulletin de participation valent preuve de son identité. Le participant s'engage à compléter de bonne foi le bulletin de participation et à transmettre aux organisateurs des informations complètes, exactes et lisibles.

Les organisateurs se réservent le droit d'effectuer des vérifications et déclinent toute responsabilité en cas d'informations erronées communiquées par le participant. Toute information inexacte ou illisible ne pourra être prise en compte et entraînera en conséquence la nullité de la participation et de la remise du lot éventuellement prévue par la sélection des gagnants.

Un participant peut jouer autant de fois qu'il passe en caisse pendant la période du jeu.

### Article 4 – DATE LIMITE DE PARTICIPATION

Le jeu commence le 1er Septembre. Les bulletins de participation devront être déposés dans les urnes prévues à cet effet au plus tard pour les 4 caves L'ILOT VINS : le 30 septembre avant la fermeture.

### Article 5 – TIRAGE AU SORT

A l'issue du jeu, il sera procédé au tirage au sort des bulletins afin de désigner les gagnants parmi les participants. Il sera tiré autant de bulletins que nécessaire pour l'attribution des 4 lots du jeu : une cave à vin par boutique, d'une valeur marchande de 450€.

Un même joueur ne peut gagner qu'une seule fois.

Le lot est strictement personnel et non pas cessible. Il ne pourra pas donner lieu, de la part du gagnant, à une quelconque contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Le résultat du tirage au sort sera annoncé par téléphone aux gagnants. La dotation du tirage au sort devra être retirée dans la cave L'ILOT VINS indiquée au gagnant, par ses propres moyens. Le lot ne pourra en aucun cas être livré au gagnant, ni échangé ou remboursé.

Des tirages au sort complémentaires pourront être effectués dans le cas où les gagnants ne seraient pas joignables ou ne seraient pas venus récupérer leur lot, et ce, passé la date du 30 octobre 2020.

### Article 6 – RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

Les organisateurs du jeu ne sauraient voir leur responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter les gagnants, notamment du fait de coordonnées incomplètes. Ils ne sauraient non plus être tenus pour responsables et aucun recours ne pourra être engagé contre eux en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) ou événements indépendants de leur volonté empêchant le bon déroulement du jeu et/ou privant partiellement ou totalement le/les gagnant(s) du bénéfice de son/leur gain(s) : jeu annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Des additifs et des modifications de ce règlement seront alors publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'une information préalable par tout moyen approprié.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident/dysfonctionnement pouvant subvenir dans l'utilisation des lots.

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

### Article 7 – ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, consultable dans tous les magasins participants.

Remboursement des débours : Le participant pourra, sur simple demande, se voir rembourser le timbre qu'il aura utilisé pour demander par courrier un extrait du règlement ou un bulletin de participation.

### Article 8 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Données d'inscription nécessaires à l'exécution du Jeu. Pour participer au Jeu, vous devez nécessairement fournir certaines informations personnelles vous concernant (ci-après « **les Données** ») :

- nom, prénom, adresse e-mail valide, numéro de téléphone (gsm).

Pour compléter et valider votre participation, vous devez renseigner obligatoirement :

- votre adresse postale (code postal), votre date de naissance.

Ces Données sont désignées les « **Données d'inscription** ».

Ces Données d'inscription sont nécessaires à l'exécution du contrat de Jeu auquel vous souhaitez participer. Votre date de naissance est également nécessaire au respect de la loi, afin de savoir si vous pouvez légalement participer seul si vous êtes majeur. A défaut de fournir ces Données, vous ne pourrez pas participer.

Les données personnelles collectées auprès des participants dans le cadre de l'organisation du jeu sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur participation. Elles sont destinées exclusivement aux organisateurs, qui s'engagent à préserver leur confidentialité. Elles ne seront pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies telles qu'énoncées au présent règlement et ce conformément à la Loi. Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Les Données à caractère personnel ne font pas l'objet de transfert hors Union Européenne.

Toutefois, les données d'inscription pourront être transmises sous confidentialité, au prestataire technique sous-traitant de L'ilot Vins. Les Données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

#### Publication de la participation

La publication de la participation des gagnants (prénom, ville, code postal et photo) sur le Site [www.ilot-vins.fr](http://www.ilot-vins.fr), sur les médias sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, G+ et Youtube) et dans les 4 caves L'ILOT VINS n'a lieu qu'en cas de consentement préalable spécifique à cette finalité. Cet accord spécifique est donné en cochant la case prévue à cet effet sur le bulletin de participation et vaut pour la durée suivante : 3 mois. A défaut de cocher cette case, vous ne pouvez participer au Jeu. Cette utilisation ne peut ouvrir droit à quelque rémunération que ce soit. Ce traitement de données à caractère personnel est légitime afin d'informer les autres participants des gagnants du Jeu et de démontrer la bonne exécution du Jeu. Vous pouvez néanmoins vous y opposer pour tout motif d'intérêt légitime pour des raisons tenant à votre situation particulière.

#### Droits des participants

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dans sa version consolidée, et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, chaque participant dispose du droit d'accès, de

rectification, d'effacement, en particulier de demander l'effacement de ses données à caractère personnel, ou une limitation du traitement, ou du droit de s'opposer au traitement, et du droit de portabilité des données à caractère personnel le concernant.

Par ailleurs, les coordonnées des participants ayant donné leur accord seront intégrées à la base de données clients de L'ILOT VINS, afin de les informer des actualités des caves. Ces derniers peuvent s'opposer à tout moment, à ce que leurs données à caractère personnel soient utilisées à des fins de prospection. L'exercice de ces droits s'effectue à tout moment, à l'adresse suivante : L'ILOT VINS ZI Jambette - 97232 Lamentin.

#### **Article 9 – TRIBUNAUX COMPETENTS**

Ce jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. Les participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux.

A défaut d'accord amiable, tout litige né à l'occasion du présent règlement sera soumis aux tribunaux compétents.